

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT

CHARENTE

2022_1_1

Date de convocation :
30 décembre 2021Date d'affichage :
30 décembre 2021**OBJET :****Bâche incendie****Les Châtelets****Nombre de conseillers**

- En exercice : 10
- Présents : 7
- Votants : 7

Nombre de conseillers

- Pour : 6
- Contre : 0
- Abstention : 1

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

De la commune d'ORADOUR

Séance du 4 janvier 2022

L'an deux mille vingt et un, le 4 janvier, à 19h00,

Le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. LAVERGNE Didier.

Présent(s) :

M. BERTRAND Pascal Mme BAILLARGEAU Corinne, M. CLEMENT Bernard, M. LAVERGNE Didier, Mme MONTOUX Carole, M. SYLVESTRE Thierry, M. SICARD Eric

Excusé(s) : Mme ECHAROUX Nadine, Mme MAUFRAS Angélique, M. SYLVESTRE Erwan

Mme BAILLARGEAU Corinne a été nommée secrétaire.

Le Maire présente au conseil le projet de M. Prudhomme concernant la construction, aux Châtelets, d'un hangar pour son exploitation agricole.

Afin d'assurer la protection incendie, le SDIS demande à M. Prudhomme de s'équiper d'une bâche incendie d'une contenance de 240m³.

M Prudhomme sollicite la mairie afin de participer aux frais de cette bâche qui permettra d'assurer la défense incendie des Châtelets.

Après en avoir délibéré, le conseil décide de participer aux frais de cette bâche à hauteur de 50% de son prix HT avec une participation maximum de 2500€. Une convention d'utilisation sera signée entre la commune et M. Prudhomme.

Cette dépense sera inscrite au budget prévisionnel 2022, en tant que fond de concours, Subvention d'équipement aux personnes de droit privé, au compte 20422. Cette dépense sera amortie sur une durée de 3 ans à partir de l'année suivant l'achat.

Fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,

Didier LAVERGNE

